

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°38 du 30/05/2024

Présents: MM. EUVRARD, JACQUET, DOUHAY, RYMPEL, MOSCATO, CHAMBON.

EXCUSE : MATHEY.

RAPPEL ORGANISATION DES COUPES

SAMEDI 1 JUIN 2024 :

13h CHATENOY – CHALON U15, 16 joueurs maximum et tablette du premier nommé, maillots remis sur place.

15h BUXY – SANVIGNES U18, 16 joueurs maximum et tablette du premier nommé, maillots remis sur place.

17h PALINGES 2 – SANVIGNES 3 Coupe Départementale, tablette du premier nommé.

DIMANCHE 2 JUIN 2024 :

11h LE CREUSOT – SAGY Coupe féminine, tablette du premier nommé.

13h SENNECEY LE GRAND 2 – PARAY 3 Coupe Rex Rotary, tablette du premier nommé.

15h USBG1 – BOURBON 2 Coupe Credit Agricole, tablette du premier nommé.

17h DIGOIN – CHATENOY Coupe Sport Comm, tablette du premier nommé.

COURRIERS

Courrier de M. COTS délégué du 26/05/2024 : concernant la blessure d'un joueur de RIGNY.

Pris note, la commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Courrier de M. RIEBSCHLAGER, arbitre du 26/05/2024 : concernant la blessure d'un joueur de CRECHES.

Pris note, la commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Courrier de ST VINCENT, du 29/05/2024 : concernant l'organisation des coupes 2024/2025

La commission prend acte de la candidature, en attente de la préparation des coupes 2024/2025.

COMPETITIONS SENIORS

Match sans nouvelle:

Match 26542350 ST USUGE 2 – REVERMONTAISE 2 du 26/05/2024
Amende: 30 € à ST USUGE

Match 26700889 ST LEGER SUR DHEUNE – GIVRY ST DESERT 2 du 26/05/2024
Amende: 30 € à ST LEGER SUR DHEUNE

MATCH 27286304 BOURBON 3 – UXEAU 2 D4C du 26/05/2024

Forfait non déclaré dans les délais de BOURBON 3, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 Moins un point, s'agissant du 2^{ème} forfait intervenant dans les 4 dernières rencontres la commission dit BOURBON 3 forfait général.
Amende: 130 €

COMPETITIONS JEUNES

MATCH 27935472 MACON JS – GJBN U18 D2B du 25/05/2024

Forfait non déclaré dans les délais de GJBN, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins un point,
Amende: 30 €

MATCH 27935141 MACON JS 2 – SENNECEY LE GRAND 2 U13 D3J du 25/05/2024

Forfait déclaré de SENNECEY LE GRAND 2, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins un point,
Amende: 20 €

MATCH 27934943 RCBS – ST MARTIN EN BRESSE 2 U13 D3H du 25/05/2024

Forfait déclaré de ST MARTIN EN BRESSE 2, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins un point,
Amende: 20 €

MATCH 27935645 CHATENOY 2 – LA CLAYETTE U15F du 01/06/2024

Forfait déclaré de CHATENOY 2, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins un point,
Amende: 20 €

MATCH 27935647 LOUHANS – SUD FOOT 71 U15F du 01/06/2024

Forfait déclaré de SUD FOOT 71, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins un point,
Amende: 20 €

MATCH 27935473 NORD MACONNAIS 2 – CUISEAUX VARENNES du 25/05/2024

Arrêté municipal de SENOZAN
La commission donne match perdu par pénalité à NORD MACONNAIS 2.
Amende :40 €

RETOUR DE DISCIPLINE

MATCH 26276055 CHAMPFORGEUIL – FLAMBOYANT D2B du 26/05/2024

2 Licenciés du club de CHAMPFORGEUIL, inscrit sur la feuille de match et sous le coup d'une suspension. La commission donne match perdu par pénalité 0-3 -1pt.
Amende : 2x100 € pour licencié suspendu + 40 € pour match perdu par pénalité à CHAMPFORGEUIL

MATCH 27935426 DIGOIN – ST SERNIN U18 D2A du 25/05/2024

3 Licenciés du club de DIGOIN, inscrit sur la feuille de match et sous le coup d'une suspension. La commission donne match perdu par pénalité 0-4 -1pt.
Amende : 3x100 € pour licencié suspendu + 40 € pour match perdu par pénalité à DIGOIN

MATCH 26316066 DOMPIERRE MATOUR – LA CHAPELLE 3

Licencié du club de DOMPIERRE MATOUR, inscrit sur la feuille de match et sous le coup d'une suspension. La commission donne match perdu par pénalité 0-3 -1pt.

Amende : 100 € pour licencié suspendu + 40 € pour match perdu par pénalité à DOMPIERRE MATOUR

MATCH 26305991 POUILLOUX – MONTCHANIN D2D du 26/05/2024

Licencié du club de POUILLOUX, inscrit sur la feuille de match et sous le coup d'une suspension. La commission donne match perdu par pénalité 0-3 -1pt.

Amende : 100 € pour licencié suspendu + 40 € pour match perdu par pénalité à POUILLOUX

Le Président

EUVRARD Joël

Le Secrétaire

MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football